

METTRE LA ROUTE SUR PAUSE AVEC LES VILLAGES-RELAIS

Lorsqu'un usagé prend la route, le trajet qu'il doit parcourir ainsi que sa sécurité sont tout aussi importants que sa destination. Mis en place par le gouvernement du Québec, le Programme de reconnaissance des villages-relais fait partie d'une série de mesures visant à améliorer le bilan routier dans la province.

Un village-relais est une municipalité reconnue par le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui offre, avec la participation et le soutien de ses commerçants, plusieurs services essentiels ainsi qu'un lieu d'arrêt accueillant,

sécuritaire et accessible dans le but d'assurer une plus grande sécurité des usagers de la route dans leurs déplacements. On parle donc d'un moyen efficace pour contrer les effets de la fatigue et de la distraction au volant qui, rappelons-le, est la troisième cause de décès liés aux accidents de la route.

Situées le long des routes nationales et touristiques reconnues, ces municipalités sont des communautés de moins de 10 000 habitants qui s'engagent à offrir une gamme de services et des heures minimales d'ouverture aux voyageurs.

NAISSANCE DES VILLAGES-RELAIS

C'est en 2008 que les premiers villages-relais ont été accrédités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du MTQ qui avait pour objectif de moderniser le réseau québécois des parcs routiers.

Le projet s'inspire de l'expérience des Villages étapes de la France. Anciennement traversées par les nationales à fort trafic, les communes aux abords des grands axes routiers connaissaient un déclin de fréquentation dans les commerces. En 1989, la construction de la future autoroute A20 inquiétait les élus-es, les commerçants et les acteurs locaux : quel avenir pour les commerces au bord de l'ancienne nationale? Comment inciter les automobilistes à faire une pause dans les villages?

Leurs interrogations ainsi que des pistes de solutions ont donc été soumises au ministère de l'Équipement, responsable des routes à l'époque. Cinq ans plus tard, l'expérimentation des deux premiers Villages étapes prenait forme.

La Fédération des villages-relais du Québec, quant à elle, fut fondée en septembre 2009 par les municipalités accréditées qui souhaitaient se donner une voix commune. La Fédération veille au développement du programme et à l'optimisation des retombées dans les milieux.



Entrée de la municipalité de Stornoway en Estrie.

LE RÉSEAU

Le réseau comprend quarante-deux municipalités du Québec situées sur des routes nationales appartenant au réseau routier stratégique du MTQ ou sur des routes nationales ou régionales reconnues par le Programme de signalisation des routes et circuits touristiques. Elles sont dispersées selon un intervalle moyen de 80 kilomètres, soit environ chaque heure de conduite, et doivent être à 40 km des grandes villes.

La restauration, l'essence, l'alimentation, les toilettes publiques, la téléphonie, les stationnements d'urgence pour tous les types de véhicules ainsi que l'information et la signalisation sont tous des services essentiels offerts. Ils doivent être disponibles toute l'année et doivent également être accessibles aux personnes à mobilité restreinte.

Quant à l'hébergement, au remorquage, au dépannage mécanique, aux services bancaires, aux bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'accès à une pharmacie, aux dispositifs de réception des eaux usées et au Wifi, ce sont des services complémentaires offerts dans plusieurs villages-relais.

Ce sont donc des ententes et des partenariats avec plus de 640 commerçants engagés à offrir des services de qualité. Les établissements signent avec les municipalités un engagement pour veiller à ce que leurs activités demeurent en relation avec les objectifs du programme de reconnaissance, notamment en ce qui concerne l'accueil des usagers de la route.

PLUS QUE LA SÉCURITÉ : DES ATTRAITS TOURISTIQUES ET DES AMÉNAGEMENTS ACCUEILLANTS

« Ce partenariat entre les municipalités accréditées et le ministère des Transports est très structurant. D'une part, il permet d'augmenter la sécurité et de contribuer à réduire les effets de la fatigue au volant et d'autre part, c'est une opportunité pour les villages-relais de se démarquer et de se rendre plus attractifs. L'accueil et la convivialité, c'est un plus pour les voyageurs et pour l'ensemble de la communauté! », explique Gilbert Simard, président de la Fédération des villages-relais du Québec et maire de Saint-Fulgence.

En effet, en plus des services, les villages-relais offrent aux usagers des attraits touristiques, culturels et naturels ainsi que des aménagements de qualité leur donnant le goût de prolonger leur séjour. Ils jouent un rôle de vitrine et deviennent une occasion de découvrir l'offre touristique locale et régionale.

Comme l'exercice d'accréditation demande aux municipalités de faire un plan de développement de cinq ans, l'adhésion au programme incite à l'amélioration physique des lieux et des bâtiments et à leur mise en valeur. De plus, elle apporte un soutien au développement local et régional des communautés pour qu'elles puissent développer leur plein potentiel et ajouter des facteurs contribuant au développement des organismes et des commerces. Les acteurs locaux deviennent au centre de la création de l'initiative.

DEVENIR VILLAGE-RELAIS

L'obtention de l'appellation relève de l'initiative de la municipalité. Quatre grandes étapes sont en place pour recevoir l'appellation :

1. L'affirmation de la volonté locale : la municipalité doit d'abord signifier à sa municipalité régionale de comté (MRC) sa volonté de faire partie du réseau des villages-relais;

2. La proposition de candidature : la MRC s'assure que la municipalité intéressée respecte les conditions d'admissibilité et propose alors au ministre des Transports sa candidature. Après validation des conditions d'admissibilité, telles que la situation géographique, la qualité des services, la qualité des aménagements et la mobilisation de la communauté, le ministre peut alors désigner la municipalité comme « municipalité candidate »;

3. Le dossier de candidature : dès qu'une municipalité a été officiellement désignée « municipalité candidate » par le ministre, elle prépare un dossier de candidature, qui comprend un diagnostic et un plan d'action, tout en mobilisant la population et les acteurs locaux;

4. L'attribution de l'appellation village-relais : la municipalité candidate présente au Comité des villages-relais, dont fait partie la Fédération québécoise des municipalités, un dossier de candidature. Ce dossier expose les éléments exigés pour se conformer à une charte de qualité et les actions à réaliser dans un horizon de cinq ans. Sur avis favorable du Comité, le ministre décerne l'appellation village-relais. Celle-ci est attribuée pour une période de cinq ans.



DES PROJETS INSPIRANTS

L'originalité et la créativité des municipalités, organismes et commerçants engagés dans le réseau ne font pas de doute. Plusieurs projets démontrent leur volonté de susciter et de développer chez leurs citoyens un plus grand sentiment de fierté et d'appartenance au réseau.

La Municipalité de Saint-Siméon dans la région de Charlevoix s'est dotée d'un bureau d'accueil touristique, mais les heures d'ouverture ne couvraient pas toutes les demandes d'informations.

S'unissant à Tourisme Charlevoix, par son Entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET), et à la MRC de Charlevoix-Est, la municipalité a fait l'ajout d'une borne numérique interactive.

Donnant en tout temps accès à l'information sur les attraits, les services et les activités culturelles aux voyageurs, aux vacanciers et aux citoyens, elle vient compléter le service d'information touristique et est une vitrine exceptionnelle pour les commerçants, les attraits, les hébergements, les restaurants et les activités.

La Municipalité étant membre du réseau des villages-relais, la borne présente aussi les informations relatives aux services offerts aux usagers de la route. ■